



La 166ème Vente des Vins des Hospices de Beaune se déroulera **dimanche 15 novembre 2026** sous les Halles de Beaune. Lors de la vente de la Pièce de Charité, dite « Pièce des Présidents », les Hospices Civils de Beaune s'engageront en faveur d'une ou plusieurs associations, qui bénéficieront du produit de cette vente.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom	
Sigle	
Siret	
Adresse	
Téléphone	
Mail	
Site internet	

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL

Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Mail	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Mail	

MISSION(S) DE L'ASSOCIATION

Descriptif succinct de votre ou vos missions :

PROJET(S)

Présentation du ou des projets qui seront réalisés avec les bénéfices de la Pièce de Charité :

VOS SOUTIENS

Noms des marraines ou des parrains disponibles pour participer aux festivités du week-end de la vente des vins qui a traditionnellement lieu le troisième week-end de Novembre.

- ◆
- ◆
- ◆
- ◆
- ◆

Une personnalité par association sera retenue et devra être présente à Beaune le Dimanche 15 novembre 2026 (cf. programme prévisionnel).

VOS PARTENAIRES

Liste de vos principaux partenaires

- ◆
- ◆
- ◆
- ◆
- ◆

VERSEMENT DU DON

Le service financier des Hospices Civils de Beaune s'occupe du virement généralement avant le 31 décembre. Toutefois, la date varie selon les conditions de paiement de l'acheteur.

Il est précisé que le versement du don est toujours versé par plusieurs entités distinctes : les Hospices et le/les donateurs.

Votre association est-elle habilitée à délivrer :

-des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts pour des donateurs : OUI / NON

-une attestation de versement : OUI / NON

-autre justificatif :

Votre association a-t-elle déjà été bénéficiaire de la Pièce de Charité :

-de la vente des vins des Hospices de Beaune : OUI / NON (Si oui, en quelle année :.....)

-de la vente des vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges : OUI / NON (Si oui, en quelle année :.....)

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Je soussigné(e).....(*nom et prénom*),
représentant légal de l'association, déclare sur l'honneur :

♦ que l'association est en règle en regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

♦ les informations du présent dossier.

L'association, si elle est retenue, s'engage à :

♦ participer aux festivités du week-end de la vente des vins (cf. programme prévisionnel) ;

♦ trouver une personnalité pour l'accompagner durant tout le week-end ;

♦ nous informer du ou des projets finalement réalisés avec l'argent perçu grâce à la Pièce de Charité.

A _____, le

Signature du représentant(e) de l'association

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER

Les candidatures doivent être envoyées **avant le 15 juin**.

Le choix définitif des associations bénéficiaires est effectué courant septembre. A l'issue, chaque association candidate reçoit un courrier officiel lui indiquant la décision de l'institution.

DOCUMENTS A FOURNIR

Dans la mesure du possible, votre dossier de candidature doit contenir :

- ♦ Le formulaire de candidature ci-dessus ;
- ♦ Une lettre d'accompagnement ;
- ♦ Un dossier ou une plaquette de présentation de votre association ;
- ♦ Une copie des statuts déclarés en vigueur ;
- ♦ Une copie du dernier récépissé de déclaration en Préfecture ;
- ♦ Votre dernier rapport d'activité annuel ;
- ♦ Votre budget prévisionnel de l'année en cours ;
- ♦ Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- ♦ Une revue de presse ou une lettre d'information ;
- ♦ Une lettre d'engagement des personnalités qui souhaitent participer à la vente.

A QUI ENVOYER VOTRE CANDIDATURE

Pour candidater, merci d'envoyer votre dossier aux deux adresses suivantes :

♦ Monsieur le Directeur Hospices Civils de Beaune Avenue Guigone de Salins BP 40104 21 203 Beaune Cedex	♦ Monsieur Le Maire Cabinet du Maire Rue de l'Hôtel de Ville BP 30191 21 200 Beaune Cedex
---	---

Renseignements complémentaires par mail à ventehospicesdebeaune@ch-beaune.fr ou par téléphone au 03 80 24 44 03.